

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 07 juillet 2022

Délibération n°2022-132 - Administration générale – Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau) - Modification n° 6

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	60
Ne prend pas part au vote	0
Votants	60
Abstention	0
Blancs ou nuls	0
Suffrage exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour	60
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 1^{er} juillet 2022, s'est réuni Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sophie BERTHOLIER, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Aurélie BRICAUD, Gwenaël CLER, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE, Marie-Laure VASSEUR et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Thomas IANZ, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL
Mme Cécile PORTE à Fabrice LARCHÉ
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Audrey TAMBORINI à M. Olivier MAGRO
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain RICHARD
M. Jean-Claude DELAUNE à Mme Lamia KORT

M. Jean-Philippe POMMERET à M. GOUHOURY
M. Julien GONDARD à Mme Gwenaël CLER
M. Michaël GOUÉ à Mme Véronique FÉMÉNIA
M. Richard DUVAUCHELLE à Mme Isabelle TORQUE
M. Thibault FLINÉ à Mme Francine BOLLET
M. Cédric THOMA à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
M. Thierry REYJAL à Mme Nathalie VINOT
M. Patrice MALCHERE à M. Pascal GOUHOURY
M. Christian BOURNERY à Mme Marie-Laure VASSEUR

Membre absent :

M. Alain THIERY

Secrétaire de Séance : M. Daniel RAYMOND

Rapporteur : M. le Président

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 28 juin 2022.

Il est fait référence :

- au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L 2121-33,
- à la délibération n°2020-154 en date du 10 septembre 2020 désignant les représentants auprès du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- à la délibération n°2020-213 en date du 10 décembre 2020 modifiant la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- à la délibération n°2021-018 en date du 24 mars 2021 modifiant la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- à la délibération n°2021-106 en date du 23 septembre 2021 modifiant la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau.
- A la délibération n°2022-002 en date du 17 février 2022 modifiant la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau
- A la délibération n°2022-020 en date du 31 mars 2022 modifiant la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau

I. Contexte

Par délibération n° 2020-154 en date du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants auprès du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Par délibérations n° 2020-213 du 10 décembre 2020, 2021-018 du 24 mars 2021 et 2021-106 du 23 septembre 2021, n° 2022-002 du 17 février 2022, 31 mars 2022, le conseil communautaire a modifié la composition des représentants de la communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Suite aux élections municipales d'Achères-la-Forêt du 15 mai 2022, de nouveaux élus ont été désignés.

Il convient de nommer de deux nouveaux représentants titulaires et deux représentants suppléant de la communauté d'agglomération au titre de la commune d'Achères-la-Forêt au SMICTOM.

Cette désignation s'opère conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* »

SMICTOM	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Achères-la-Forêt	1 - Mme Fanny CHANTEMARGUE	2 - Mme Laetitia SALINGROD
	2 - Mme Caroline MAILLARD	2 - Mme Sandra LEJAL

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des représentants titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Fanny CHANTEMARGUE et Mme Caroline MAILLARD représentantes titulaires de la commune d'Achères-la-Forêt afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner Mme Laetitia SALINGROD et Mme Sandra LEJAL représentantes suppléantes afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les représentantes désignées à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Décision

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des représentants titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Fanny CHANTEMARGUE et Mme Caroline MAILLARD représentantes titulaires de la commune d'Achères-la-Forêt afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner Mme Laetitia SALINGROD et Mme Sandra LEJAL représentantes suppléantes afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les représentantes désignées à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUDOURS



12 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le

Date de mise en ligne le 12 JUIL. 2022

Notification le 12 JUIL. 2022

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr